



ASSOCIATION **ASPMV**  
POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE MARITIME  
DE VILLEFRANCHE-SUR-MER



## Le Lazaret de Villefranche-sur-Mer



*Une vue récente du quartier Rochambeau (en rouge) isolé sous les falaises et au bout de la darse*

Sur un plan de la ville de Villefranche on peut découvrir une route dite «**Chemin du Lazaret**». Cette route dessert un quartier d'habitation situé au delà du «**quartier de la Darse**», et que l'on connaît de nos jours comme «**quartier Rochambeau**». Parmi ceux qui empruntent ce chemin, combien savent que sur ces lieux existait jadis un ensemble d'édifices destinés à la «**purga**» et constituant un «**lazaret**» où se pratiquait la quarantaine pour les marchandises, équipages et passagers débarquant jadis à Villefranche ?

*Ce lieu avait été spécifiquement choisi à cause de son éloignement de la ville, tout au bout d'un chemin sans issue, aucun autre accès terrestre n'étant possible.*

La plus ancienne représentation du Lazaret date de 1675 (document Archives des Alpes Maritimes)



*Détail d'une carte du début du XVIII<sup>e</sup> siècle montrant le Lazaret*



Devenu terrain militaire depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le «**quartier Rochambeau**» porte le nom d'un héros de la guerre d'indépendance des Etats Unis.

Moins célèbre que le marquis de Lafayette, Jean Baptiste Donatien de Vimeur, **comte de Rochambeau**, fut un combattant exemplaire dont le nom reste associé pour la postérité à la bataille de Yorktown qui, en 1781, permit l'indépendance américaine.

# Qu'est ce qu'un Lazaret ?

## Un peu d'Histoire

Le mot «Lazaret» est dérivé de l'italien «lazzaretto» lui-même une déformation de Nazareth. Il semble en effet que ce fut sur un îlot de la lagune de Venise, Santa Maria di Nazareth, que fut fondé, en 1423, le premier établissement destiné à mettre en quarantaine, donc à isoler, les pestiférés. La transformation de Nazareth en lazaretto serait peut être due à une confusion avec Saint Lazare, patron des lépreux mais pas des pestiférés.



Les lazarets de Venise, d'après Roux Joseph, 1764.



Au XVII<sup>e</sup> siècle afin d'éviter la contagion les médecins se déplaçaient avec un costume et un masque protecteurs ainsi qu'avec une baguette pour éloigner les malades.

La grande peste de Marseille, en 1720, (qui fit plus de 100.000 morts en Provence!) se serait déclarée à partir d'un navire provenant d'Orient dont le propriétaire n'avait pas respecté le délai de quarantaine.

A Venise, plaque tournante du commerce maritime avec l'Orient, l'isolement sanitaire, principe de base de la quarantaine, était facile à établir sur l'un des nombreux îlots de la lagune. Dès 1471 on y connaît deux lazarets le «vecchio» (vieux) où sont isolés les malades et le «nuovo» (nouveau) qui héberge les convalescents.

La peste d'Orient, un terrible fléau ! Les ports du rivage méditerranéen étaient en prise directe avec des foyers de peste endémique venant du «Levant», autrement dit le Proche-Orient, et servaient donc de porte d'entrée aux pandémies qui ont sévi jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, époque au cours de laquelle le choléra morbus et la fièvre jaune succédèrent à la peste. On retrouve des lazarets surtout sur les côtes mais aussi en pleine terre ; ces derniers sont alors plutôt nommés infirmeries, ou hospices.

Dans les lazarets côtiers, passagers et équipages débarquant de navires étaient soumis à une quarantaine d'observation avant de pouvoir quitter les lieux. Quant aux marchandises elles y étaient entreposées pour une même durée et subissaient le traitement de la «purga».

# Pourquoi un Lazaret à Villefranche au XVII<sup>e</sup> siècle?

Seul débouché sur la mer des Etats de Savoie depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Villefranche devient **Port franc** en 1613\* ; son commerce maritime se développe alors considérablement. Y accostent de nombreux navires venus aussi bien d'Europe du Nord que des grands ports méditerranéens proches (Barcelone, Marseille, Gênes, Pise, etc..) ou encore du Levant. Ces ports étaient des lieux de départ des épidémies qui faisaient régulièrement des ravages considérables au sein de la population locale. On ne pouvait plus compter sur les seuls saints Protecteurs, tels saint Roch ou saint Sébastien ; il y eut donc la nécessité de créer des installations spécifiques pour une protection sanitaire la plus efficace possible.

\* Le Port franc fut supprimé en 1854

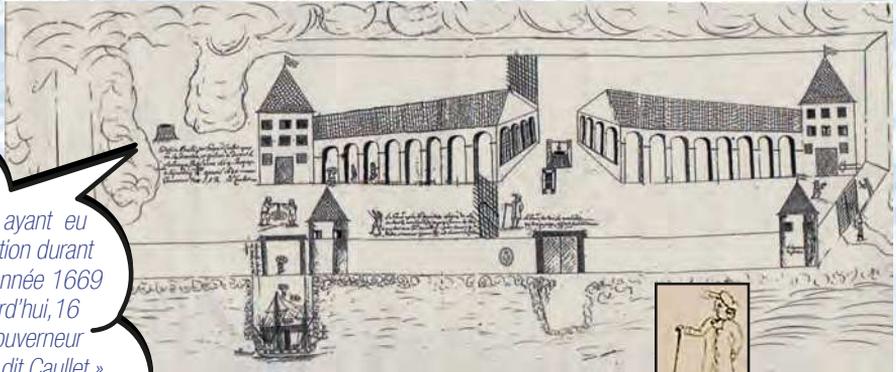


*Une représentation cartographique de la Méditerranée telle que connue au XVII<sup>e</sup> siècle, avec ses principaux ports.*

Equipages et passagers débarquant de navires suspects provenant en particulier de Barbarie, ou encore de régions atteintes par la peste, ont alors l'obligation de se soumettre aux règles sanitaires des Etats de Savoie au sein du lazaret de Villefranche.

# Les Lazarets : une organisation spécifique

Compte tenu de sa fonction, assurer un isolement temporaire des hommes et des marchandises potentiellement contaminés, un lazaret comportait classiquement deux groupes de bâtiments, l'un pour les arrivants, l'autre pour ceux destinés à en sortir. Un dessin, commandé par le premier gouverneur du Lazaret de Villefranche, **Gaspard Caullet**, permet de bien comprendre l'agencement et l'architecture spécifiques et nécessaires à son bon fonctionnement.



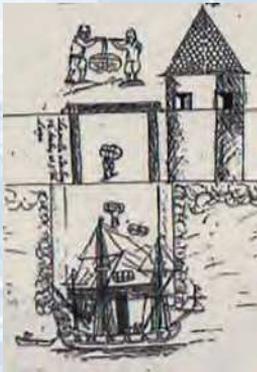
« Dessin baillé par Gaspard Caullet ayant eu la direction et application durant la fabrique depuis l'année 1669 jusqu'à ce jour d'hui, 16 avril 1680. Gouverneur pour S A R le dit Caullet »

Le lazaret de Villefranche en 1680



Gaspard  
Caullet

Construit à partir de **1669** ce lazaret comportait deux bâtiments rectangulaires alignés, constitués chacun de quatre galeries parallèles ouvertes sur des arcades. Les deux bâtiments, séparés par de fortes grilles (*bien visibles sur le dessin*), se prolongeaient par deux pavillons ; celui du côté darse (*à droite sur le dessin*), correspondait au logis du gouverneur. L'ensemble était clos par une enceinte comportant deux tours de garde, l'une, vers la sortie (*côté darse*), l'autre à proximité du quai d'arrivée. Seule une porte donnait sur le quai de départ.



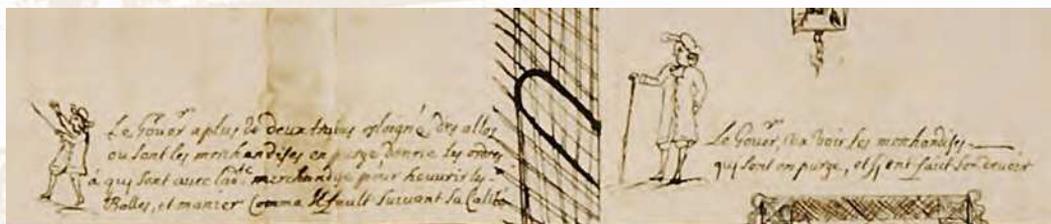
Détail de la porte d'arrivée (flanquée d'une tour de garde) et du débarcadère ; on peut distinguer une frégate en cours de déchargement.



Restes actuels de l'ancien débarcadère

# Le fonctionnement du Lazaret au sein du port franc

Selon André Cane, historien local bien connu, l'entrée en application du port franc au début du XVII<sup>e</sup> siècle avait entraîné la création de nombreux emplois dont le plus important fut celui de capitaine du port. Il était tenu de prêter serment au magistrat de la Santé. Pour des raisons sanitaires on lui demandait une surveillance sévère des navires entrant au port. Il montait à bord, vérifiait les patentes, les équipages et les passagers. Il n'était pas le seul fonctionnaire à percevoir des rémunérations. A. Cane mentionne une note présentée à un commandant de navire sur laquelle figuraient l'Intendant de la Santé, le préposé de la Santé, le gardien du port, la garde à terre, le protomédicat, le chirurgien.



Sur ce dessin de 1680, montrant l'accueil d'un navire et le débarquement de sa cargaison, est également explicitement indiqué le rôle du gouverneur du lazaret : «Le gouverneur donne les ordres à ceux qui sont avec la dite marchandise pour ouvrir les balles et manier comme il faut suivant sa qualité» et de l'autre côté des grilles : «Le gouverneur va voir les marchandises qui sont en purge, et ainsi fait son devoir».



*Les marchandises en provenance du Levant étaient principalement des étoffes, tapis et épices.*



Les étoffes étaient soumises à «la purga» (fumigation, lavage, séchage au soleil). André Cane indique que ces marchandises payaient des redevances codifiées. Encens, myrrhe, gomme arabique acquittaient 25 sous comme le coton, la laine, les toiles et le sucre. Le poivre, la cannelle, les clous de girofle, 125 sous par sac alors que grains et légumes n'étaient pas soumis à taxation.

# Le Lazaret au cours du temps

On manque de documents concernant l'activité du lazaret au cours du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il fonctionnait probablement encore vers la fin du XVIII<sup>e</sup>, lorsque fut envisagée la construction, à sa proximité immédiate, d'un bassin pour la construction de frégates, navires qui remplaçaient alors peu à peu les galères royales des États de Piémont Sardaigne.

Un plan de 1784 illustre ce projet prévu au sud du lazaret qui semble encore intact. Quelques années plus tard, en 1796, alors que les troupes françaises occupent la région on sait que la construction du bassin avait effectivement commencé.



*Projet (1784) pour la construction d'un bassin pour les frégates à proximité du lazaret*

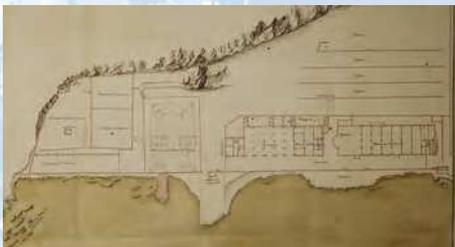


*Le bassin pour la construction des frégates tel qu'en 1796*

En 1818 un nouveau projet prévoit le réaménagement des locaux au sein des deux grands bâtiments dont l'un inclut une chapelle ; on remarque, juste au sud du bassin pour les frégates, l'indication de deux cimetières destinés aux forçats, l'un pour les catholiques, l'autre pour les «turcs» avec une mosquée. Lors de la démolition définitive du lazaret, une inscription lapidaire à la gloire d'Allah y fut retrouvée. Elle est visible en Mairie de Villefranche.



*Pierre retrouvée sur le terrain du lazaret*



*Projet (1818) d'aménagement des locaux du lazaret sur lequel figurent les cimetières «turc» et «catholique».*



*Restitution d'une partie du projet de 1818 ; on y distingue la petite mosquée du cimetière «turc»*

# Les transformations du Lazaret au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles



*Projet d'aménagement du secteur en vue d'y rétablir un établissement de protection sanitaire (choléra, fièvre jaune)*

A la suite d'épidémies de choléra on envisage, en 1849, de mettre en œuvre les transformations prévues en 1818. Un plan de cette date s'intitule : «*Pianta e profilo del antico Lazzaretto di Villafranca coll'indicazione di Lavori a farsi per il suo ristabilimento. Per servire al progetto di 10 Dicembre 1818.*». On ne sait pas si ces travaux ont été réalisés. D'après un plan cadastral de 1873, il ne restait plus à cette époque que le bâtiment sud en bord de mer et peut-être les 2 pavillons d'habitation primitifs ainsi que les tours de garde. Le lazaret a fonctionné en tant que tel jusqu'en 1885 ; il est ensuite entièrement intégré dans le domaine militaire de la Darse et converti en caserne de Chasseurs Alpins (24<sup>ème</sup> BCA). Le lieu prit alors le nom de «Caserne Rochambeau».



*Les casernes sur l'emplacement du lazaret au début du XX<sup>e</sup> siècle*



*La tour méridionale dite «Paganini»; elle aurait abrité temporairement la dépouille du célèbre violoniste, décédé à Nice en 1840, mais interdit d'inhumation religieuse.*



*Les immeubles de l'actuel quartier Rochambeau*



*Le quartier Rochambeau de nos jours (image Google Earth)*

Le lazaret d'origine se situait au niveau des actuels immeubles en rez-de-chaussée (*toits en terrasse gris sur la vue aérienne*), le bassin de construction des frégates se trouvait à l'emplacement de la place rectangulaire (*bien visible sur la vue aérienne*) face au débarcadère.



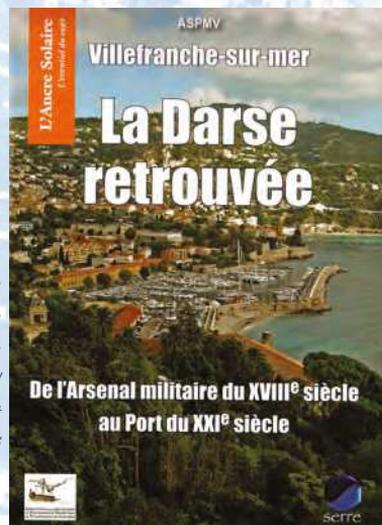
ASSOCIATION **ASPMV**  
POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE MARITIME  
DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Maritime de Villefranche-sur-mer (ASPMV) a été créée en 1995 avec pour vocations principales la protection, la valorisation et la médiatisation du patrimoine maritime historique exceptionnel de la cité. Son premier objectif fut de rendre au site de la Darse, l'éclat qu'il avait connu jadis, surtout au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, époque où il avait été pour la Maison de Savoie un véritable Arsenal maritime et alors son unique et remarquable débouché sur la mer.



*L'actuel siège  
de l'ASPMV  
sur la terrasse  
jardin  
Beaudouin au  
dessus des  
voûtes  
de la Darse*

*L'une des  
publications  
récentes  
de l'ASPMV  
(Celle-ci est  
aujourd'hui  
épuisée)*



Outre ses publications, ses participation à des expositions, ses conférences historiques, l'ASPMV s'attache également à faire connaître les divers aspects du patrimoine immatériel maritime, par exemple les traditions orales ou les techniques des artisans travaillant autour du port. L'ASPMV organise également des visites de l'ensemble portuaire ainsi que divers ateliers, par exemple de corderie, pour les scolaires ou le grand public. Pour plus d'information consultez le site internet: [darse.fr](http://darse.fr)

**ASPMV**  
**Pavillon Beaudouin**  
**Voûtes de la Darse**  
**06230 Villefranche-sur-mer**  
**[aspmv@darse.fr](mailto:aspmv@darse.fr)**